



Juillet 2018

## ÉDITO



© Michel Jolyot

C'est un mois de juillet 2018 bien particulier que nous terminons aujourd'hui, hormis pour les moissons qui sont encore une fois précoces et pour les vendanges qui s'annoncent tôt cette année ; ceci, nous rappelant que le dérèglement climatique constitue incontestablement une réalité ! Par ailleurs, l'activité parlementaire est aussi sous les signes de l'effervescence cet été avec la session extraordinaire convoquée depuis le premier jour de juillet. Auditions, travaux en commission, amendements, débats, séances publiques sont le lot quotidien de cet été, comme le reste de l'année d'ailleurs. Si les réformes nécessaires à notre pays nous obligent à ne pas attendre, en revanche, il faut un travail parlementaire équilibré et serein pour appréhender les projets de loi. Alors qu'au printemps le rythme était plutôt continu, l'été a vu l'accélération des textes importants présentés par le Gouvernement : réforme ferroviaire, alimentation, logement, formation professionnelle, fake news ou asile et immigration par exemple. Il est vrai que la révision constitutionnelle ne se fera pas aussi rapidement qu'espéré par le Gouvernement ; l'affaire de « l'adjoint au chef de cabinet du Président de la République » étant passée par là ! Je ne ferai aucun commentaire sur ce dossier en cours d'instruction judiciaire. Montesquieu disait « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser » et complétait que « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». La Constitution de la V<sup>e</sup> République, comme les Constitutions de nombreux pays dans le monde, prévoit deux chambres : il s'agit bien d'équilibre en prenant en compte les opinions, les expériences et les spécificités de chacune d'entre elles. Les réformes nécessaires à notre pays nous obligent à ne pas attendre même s'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. L'écoute des expériences de terrain et la confrontation des opinions permettent une amélioration des dispositions législatives à l'aune des réalités administratives, financières, économiques et sociales. Les parlementaires, notamment au Sénat, ne rejettent pas la réforme des institutions ; ils veulent simplement développer les prérogatives du pouvoir législatif qui « vote la Loi » et contrôle le Gouvernement. Il est légitime, car c'est l'essence même de la démocratie, de doter les représentants du peuple et des collectivités territoriales de pouvoirs et de contre-pouvoirs. L'un des principes fondamentaux d'une démocratie repose sur la séparation du pouvoir judiciaire, législatif et exécutif afin d'éviter notamment les conflits d'intérêt, les collusions et la partialité. De plus, on enrichit les décisions si elles sont partagées, étudiées à l'épreuve des confrontations d'idées et d'expériences. L'ébauche de la révision constitutionnelle n'en prenait pas forcément le chemin ; les événements de ces derniers jours sauront-ils réévaluer la réforme ?

Je profite de cet édito pour vous souhaiter de bonnes vacances.

## L'actualité au Sénat en juillet 2018



© Sénat

L'actualité au Sénat en juillet 2018

## Logements saisonniers



© pixabay.com

J'ai accepté de cosigner la proposition de loi de mon collègue Michel RAISON qui vise à simplifier le travail des communes dans le suivi des logements saisonniers. La loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne prévoit que toute commune ayant reçu la dénomination de « commune touristique » conclut avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Selon le texte, « cette convention comprend un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire qu'elle couvre. Lorsque ce diagnostic conclut à la nécessité de mettre en œuvre une politique locale visant à mieux répondre à ces besoins, la convention fixe également les objectifs de cette politique et les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre dans un délai de trois ans à compter de sa signature.» En pratique, les communes sont confrontées à d'importantes difficultés dans la réalisation du recensement des besoins de logements saisonniers. La difficulté du dispositif actuel tient notamment dans son caractère flou, peu explicite, inutilement systématique, et dans le fait que la responsabilité de sa mise en œuvre repose intégralement sur les communes, en dépit de la forme contractuelle qu'il est censé prendre. C'est pourquoi, la proposition de loi crée un nouveau dispositif fondé sur la distinction diagnostic-convention qui se traduit par le mécanisme suivant. Il appartient au représentant de l'État dans le département d'établir le diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers, après consultation des communes et de l'ensemble des personnes morales impliquées (EPCI, département, CDC etc.). Une date et un rythme lui sont donnés. Ce diagnostic peut être établi au regard de critères fixés par décret en Conseil d'État. Une fois le diagnostic réalisé et exécutoire, si et seulement si le diagnostic fait état de la nécessité de mettre en œuvre des solutions, il appartient alors aux parties de signer une convention détaillant les politiques publiques à mettre en œuvre pour y remédier. A défaut d'accord sur le contenu de la convention, et si et seulement si le Préfet estime la commune fautive dans son refus de s'obliger, il peut engager une procédure d'avertissement susceptible de donner lieu à la perte de la dénomination de commune touristique. Cette décision administrative est susceptible de recours devant le juge administratif qui vérifie que la sanction est justifiée, c'est à dire que l'absence de convention est bien due à une inertie fautive de la commune.

[Voir la proposition de loi](#)

## Renforcement de la protection de la présomption d'innocence



© pixabay.com

La garde à vue et la mise en examen sont des procédures judiciaires normales qu'il ne faut pas remettre en cause. Ceci étant, la diffusion des noms et des informations des personnes placées en garde à vue ou mises en examen peut avoir des conséquences préoccupantes pour celles qui en font l'objet. Outre ce, il est un bon exemple, mais dans beaucoup d'autres dossiers, les répercussions dans la vie des individus sont également extrêmement graves.

Alors même que la justice renonce à poursuivre car elle estime que les charges sont insuffisantes et décide de classer l'affaire, l'expérience montre que pour un grand nombre de personnes une garde à vue ou une mise en examen est assimilée à une pré-condamnation. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté de cosigner une proposition de loi de mon collègue Charles REVET visant à renforcer la protection des personnes en gardes à vue ou mises en examen.

[Voir la proposition de loi](#)

## Verrou de Bercy



© pixabay.com

Le 3 juillet 2018, le Sénat a adopté en séance publique le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude. La commission des finances du Sénat a adopté un amendement du rapporteur visant la suppression partielle du « verrou de Bercy ». Pour l'heure, seule l'administration fiscale peut déposer plainte pour fraude fiscale devant la juridiction pénale après avis conforme de la commission des infractions fiscales (CIF). Avec le dispositif prévu par le Sénat, les dossiers seront obligatoirement transmis à l'autorité judiciaire dès lors qu'ils remplissent les critères cumulatifs suivants :

- lorsque des pénalités d'au moins 80 % sont susceptibles d'être appliquées, ce qui permet de réserver le traitement judiciaire aux cas de manœuvres frauduleuses, d'activité occulte et d'abus de droit ;
- lorsque le montant sur lequel portent les pénalités est supérieur à un seuil qui serait fixé par décret en Conseil d'État, afin d'éviter la transmission de dossiers de faible montant ;
- lorsque des faits ont été réitérés ou lorsque des comportements aggravants ont été commis : fraude en bande organisée, usage de faux documents ou de fausses identités, interposition d'un prête-nom ou d'une entité fictive, utilisation de comptes ou d'une domiciliation fictive à l'étranger etc.

L'administration peut toutefois estimer qu'un dossier remplissant les critères ci-dessus ne justifie pas un renvoi devant la justice pénale. Dans ce cas, le parquet en est informé, et peut décider d'engager l'action pénale. Enfin, l'administration conserve la possibilité de déposer plainte pour les dossiers ne remplissant pas ces critères, si les circonstances le justifient.

Le groupe Union Centriste, par la voix de Nathalie GOULET, a déposé plusieurs amendements ambitieux que j'ai soutenus, visant notamment l'ouverture totale du « verrou de Bercy ». L'un d'eux prévoyait ainsi de fixer dans la loi les critères à partir desquels l'administration fiscale présente obligatoirement les dossiers de contrôle fiscal au procureur de la République. Ces critères, non cumulatifs, permettraient dès lors la transmission quasi automatique aux autorités judiciaires de l'ensemble des dossiers de fraude. Supprimant de la sorte le « verrou de Bercy », l'amendement prévoyait également la suppression de la CIF, qui n'aurait dès lors plus eu lieu d'être. Si le texte adopté par le Sénat ne supprime pas complètement le verrou, il le lève partiellement pour les cas les plus graves. Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald DARMANIN ne s'était pas opposé à la nouvelle mouture du Sénat, jugeant qu'il était nécessaire d'ouvrir le Verrou sans pour autant le supprimer totalement (« la lutte contre la fraude fiscale, c'est récupérer surtout de l'argent et pas simplement condamner les gens par la justice. »).

Il est revenu mardi dernier sur ses propos, en apportant son soutien à un amendement à l'Assemblée nationale visant à supprimer totalement le « verrou de Bercy ». Cet amendement prévoit un « mécanisme de transmission automatique » par l'administration fiscale des affaires les plus graves, le parquet décidant ensuite « librement » de « l'opportunité des poursuites sur les dossiers transmis ».

## Francophonie : audition Jean-Baptiste Lemoyne



© Gouvernement

Le 3 juillet dernier, avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, nous auditionnions le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Baptiste LEMOYNE, sur les actions et les projets du Gouvernement en matière de francophonie. Nous avons pu l'interroger sur le Plan annoncé par le Président de la République et sa mise en œuvre ; sur le rôle de Leila SLIMANI, représentante personnelle du chef de l'Etat pour cette question ; sur les écoles françaises à l'étranger ; sur la volonté de pays de rejoindre l'Organisation Internationale de la Francophonie : etc. Il a été rappelé qu'environ 275 millions de locuteurs parleraient français à travers le monde et que le sentiment d'appartenir à la Francophonie est souvent très ancré dans de nombreux pays mais peu en France.

## Tribune sur les maladies rares



© Le Figaro

Le 5 juillet dernier, le quotidien Le Figaro a publié la tribune de la sénatrice Evelyne RENAUD-GARABEDIAN que j'ai cosignée avec une certaine d'autres sénateurs sur la lutte contre les maladies rares. Elle s'adressait à la  
Ministre de la Santé.

« Certaines sont bien connues comme la maladie des « os de verre », pour laquelle le squelette est si délicat qu'il peut se fracturer au moindre choc, ou encore la maladie des « enfants de la lune », dont la peau ne peut supporter le moindre rayon de soleil. D'autres sont moins médiatisées mais tout aussi singulières : le syndrome d' Ondine, maladie neurologique empêchant le cerveau de commander la fonction respiratoire, ou encore l'amyotrophie spinale, se caractérisant par une « atrophie » de certains muscles du fait de la dégénérescence des cellules nerveuses. A celles-ci s'ajoutent les maladies dites auto-immunes qui voient le système immunitaire d'une personne s'attaquer à son propre organisme. C'est le cas du lupus, caractérisé par des inflammations cutanées, ou encore de la cryoglobulinémie entraînant de graves troubles de la circulation sanguine. Toutes ces maladies ont un point commun : elles sont dites « rares », ce qui correspond à une définition médicale précise, à savoir qu'elles atteignent une personne sur deux mille. On en recense sept mille dans le monde, pour la plupart graves, évolutives et invalidantes. En France, trois millions de personnes sont ainsi concernées. Mais ces maladies sont aussi une autre particularité : elles touchent le plus souvent les enfants. Or les centres qui luttent chaque jour contre ces maladies rares –c'est à dire les 363 centres de référence maladie rares labellisés sur tout le territoire, qui coordonnent la prise en charge des patients et conduisent les recherches sur ces maladies –sont aujourd'hui en danger. Les crédits publics qui leurs sont dédiés, au lieu de leur parvenir directement, transitent désormais par les directions financières des hôpitaux qui ne les font pas suivre ou leur imposent des frais de structure particulièrement élevés. Nous parlons ici de sommes considérables : 89 millions d'euros sont dédiés à ces centres par an. D'après l'enquête réalisée par les responsables des filières maladies rares, il y a quelques semaines, 68% des centres n'ont toujours pas perçu leur dotation budgétaire, que cela soit en totalité ou en partie. Nous nous joignons donc aux médecins et aux patients concernés pour dénoncer cette situation inacceptable. Car cela affecte directement des enfants, des parents, et des adultes qui vivent déjà–pour connaître ne serait-ce que le nom de la maladie dont ils sont atteints–un véritable parcours du combattant. Ces maladies sont en effet si particulières que leur diagnostic exact prend en moyenne quatre ans. Quatre longues années d'attente, d'errance, d'angoisse permanente pour les parents, de souffrance pour les enfants et les patients adultes qui se retrouvent bien seuls face à l'incertitude. Ce délai a déjà été sensiblement réduit grâce aux actions engagées par les pouvoirs publics depuis plusieurs décennies, notamment avec la mise en place des centres de référence. Ce fut Simone Veil, alors Ministre des Affaires sociales, qui la première s'engagea dans ce combat, avant que ne se succèdent deux plans nationaux à partir de 2005. Le troisième plan, prévu pour cette année, suscite beaucoup d'espoir mais tarde à se préciser. Notre pays est devenu pionnier dans la lutte contre les maladies rares. Nous ne pouvons accepter un recul de l'expertise de nos spécialistes, pas plus que celui de l'accès aux soins et de la qualité du suivi des patients, dont la fragilité nous oblige. Rien ne saurait justifier la confiscation de ces crédits publics : ni le déficit des groupes hospitaliers qu'il faut combler, ni de quelconques difficultés administratives. Il appartient à Mme Agnès BUZYN d'agir rapidement pour faire la lumière sur l'utilisation de ces crédits et donner aux patients, ainsi qu'aux médecins, les moyens matériels de continuer à se battre. L'annonce il y a quelques jours de la spectaculaire mise au point par une équipe française de l'hôpital Necker d'un traitement contre le syndrome de Cloves ne fait qu'affermir notre résolution. »

## Accord du Sénat pour les stages des moins de 14 ans



© pixabay.com

Après avoir initialement déposé une proposition de loi, j'ai proposé un amendement au projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel à ce sujet. Celui-ci a été cosigné par plus de 80 sénateurs, dont les Marnais Yves Détraigne et René-Paul Savary (ce dernier ayant défendu l'amendement en séance). Chacun d'entre nous connaît les stages d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 4ème ou de 3ème instaurés depuis plusieurs années afin de développer les connaissances des élèves sur l'environnement technologique, économique et professionnel et notamment dans le cadre de l'orientation à l'éducation. Or, ce que chacun sait moins, c'est que les élèves de moins de 14 ans ont le droit de faire leur stage uniquement dans les administrations, les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales. Une seule exception prévoit qu'ils peuvent effectuer ce stage dans les établissements régis par le droit privé, uniquement si des membres de la famille sont employés sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur ; autrement dit, uniquement dans les entreprises familiales. Puisque ce stage d'observation vise à faire découvrir aux élèves le monde professionnel et économique, à explorer les métiers et les formations et à développer ses connaissances, il lui paraît pertinent d'ouvrir le champ des possibilités et d'élargir la tenue de ces stages d'observation dans toutes entreprises (sociétaires, individuelles, artisanales ou associatives) régies par le droit privé. Bien entendu, ce stage d'observation ne doit pas présenter de risques pour la santé, la moralité ou la sécurité des élèves (article L. 4153-2 code du travail). Cet amendement qui vise clairement à autoriser les élèves de moins de 14 ans à effectuer leur stage d'observation dans les entreprises, a été adopté par le Sénat le 12 juillet dernier lors de l'examen du projet de loi. Le Gouvernement a également rendu un avis favorable à cette avancée.

## PJL ELAN : sort de mes amendements



© pixabay.com

L'examen du projet de loi relatif à l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) aura duré de nombreuses heures au Sénat et vu l'étude de plus de 1100 amendements en séance. Après avoir fait adopter des mesures en faveur de la prise en compte de l'avis des conseils départementaux et régionaux dans les projets d'aménagement en commission et en séance, je suis parvenue à faire entendre ma position pour la protection du patrimoine de nos communes. Le Sénat a entendu les arguments que j'ai porté pour ces dispositions votées mi-juillet. Déjà, j'ai rappelé qu'en juillet 2016, la loi LCAP a été promulguée : lors des auditions pour cette loi, le sujet des Architectes des Bâtiments de France (ABF) a été largement débattu. Et la loi a été votée à la quasi-unanimité dans notre Hémicycle. Il ne s'agissait pas de se déjuger deux ans après ! L'ABF est un conseil et un soutien pour les élus et les pétitionnaires. Les élus de proximité dialoguent avec eux en permanence (élaboration et révision du PLU, définition des SPR...). En amont des décisions d'urbanisme, des confrontations de point de vue patrimoniaux, techniques et de développement territorial permettent de former les périmètres. Chaque ABF a sa personnalité, chaque Maire ou Président a une sensibilité certaine sur le patrimoine, l'architecture ou l'art mais tous convergent sur des objectifs communs (patrimoine et développement local). Récemment avec la proposition de loi centres-bourgs/centres-villes, le patrimoine et ses éléments de protection ont été admis comme facteurs d'attractivité pour les cœurs de villes (cadre de vie, Histoire, tourisme...). Il ne s'agit pas de faire des villes-musées conservatoires mais il faut préserver les traces du passé pour mieux préparer l'avenir. Le Sénat a adopté les amendements qui visaient notamment à obliger à publier la décision du Préfet en cas de recours pour permettre de mieux encadrer le travail de l'ABF et accroître la prévisibilité de ses avis ; à prévoir le partage de l'initiative du tracé du périmètre entre l'ABF et le Maire ou le Président de l'EPCI ; à supprimer une dérogation à la loi MOP au profit de concessionnaire d'une opération d'aménagement, etc. J'ai voté contre ce texte qui d'une part, couvre de trop larges secteurs et aurait mérité de recentrer ses dispositions et surtout, d'autre part, car ce texte remet en cause, malgré les avancées obtenues à l'arraché, les mesures visant à protéger le patrimoine votées au Sénat il y a moins de 2 ans ! Il ne faut pas détricoter au fur et à mesure les règles qui visent à conserver les traces de l'Histoire présentes dans les rues et les bâtiments de nos territoires.

Retrouvez le détail de mes amendements de séance [ICI](#)

## Vin : lettre ouverte au Premier Ministre



© pixabay.com

Dès le 27 juin dernier, j'ai envoyé un courrier commun avec mes collègues Yves DETRAIGNE et René-Paul SAVARY au Premier Ministre sur la filière viticole et les restrictions envisagées par le Gouvernement. Je vous prie de trouver ci-dessous les teneurs de nos propos :

« Monsieur le Premier Ministre, Nous souhaitons, par la présente, appeler votre attention sur les inquiétudes soulevées par la filière viticole. En effet, après que le Président de la République ait indiqué qu'il souhaitait coconstruire, avec les professionnels du vin, un plan de lutte contre l'abus d'alcool visant les consommations excessives et donnant la priorité à la prévention, ces derniers ont élaboré une contribution au plan national de prévention, avec des mesures fortes et engageantes pour leur secteur. Or, lors d'une réunion de travail en date du 20 juin, les services des ministères de la Santé et de l'Agriculture et de la Mission d'information et de lutte contre les conduites addictives (MILDECA) ont, semble-t-il, rejeté sans véritable concertation. Ils ont, de plus, précisé, les orientations du prochain Plan "Addiction" de la MILDECA : augmentation de la taille du pictogramme "femme enceinte" sur les unités de conditionnement, négation de l'existence d'une consommation modérée et responsable, modification de la Loi Evin ou encore hausse de la fiscalité. Alors que les professionnels du secteur vitivinicole sont des acteurs responsables qui ont toujours œuvré en faveur d'une politique de consommation modérée, ils ne peuvent pas comprendre ce type d'approche qui ne répond ni à la réalité du terrain, ni aux enjeux collectifs. Devons-nous rappeler que le vin est un élément rayonnant de l'identité de la France et de ses régions ? Qu'il est une part importante de notre économie : en 2016, son chiffre d'affaires à l'export atteignait 10,5 milliards d'euros, ce qui faisait d'elle le deuxième poste excédentaire de la balance commerciale française ? Qu'il est le témoin de siècles de savoir-faire ? En février dernier, dans l'hémicycle du Sénat, en réponse à la sénatrice Delattre, nous vous entendions prononcer un vibrant "J'aime le vin !". En juin, nous sommes, aux côtés des professionnels, inquiets du double discours tenu par le gouvernement. Nous vous demandons donc de faire cohabiter les exigences en matière de santé publique – que personne ne remet en cause – avec la reconnaissance de la spécificité des produits vinicoles et l'identité d'une filière historique de qualité. Certains de votre intérêt, nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées. »

Nous attendons à ce jour la réponse d'Edouard PHILIPPE.

## Finances des Chambres de commerce



© CCI de la Marne

Avec les députés Valérie BEAUVAIS, Lise MAGNIER, Charles de COURSON, et mes collègues sénateurs, nous avons adressé un courrier à Edouard PHILIPPE pour attirer son attention sur l'engagement pris par le Gouvernement devant la représentation nationale de stabiliser, après la baisse de taxe pour frais de chambres de 150 millions d'euros inscrite en loi de finances pour 2018, la ressource fiscale affectée aux chambres de commerce et d'industrie (CCI) jusqu'à la fin de la mandature. Ainsi, le 21 octobre 2017, en séance publique à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Action et des Comptes Publics avait indiqué que la contribution de celles-ci à l'effort public était pour « une seule fois pour tout le quinquennat ». Le 14 novembre 2017, en commission des affaires économiques du Sénat, le ministre de l'Économie et des Finances avait gagé la même proposition à l'égard des chambres : « nous prenons l'engagement de garantir la stabilité de leurs ressources en 2019-2022 ». Par ailleurs, plusieurs réponses du ministère de l'Économie et des Finances à des questions écrites parlementaires assuraient que « le Gouvernement a pris l'engagement, dans le cadre de la trajectoire triennale 2018-2020, qu'aucune autre baisse ne sera réalisée en 2019 et 2020, afin de donner au réseau une visibilité pluriannuelle sur ses ressources ».

Or, le 28 mai 2018, à l'occasion de la réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie, il a été annoncé une nouvelle diminution de 100 millions d'euros de la taxe affectée en 2019, puis, le mardi 12 juillet 2018, à l'occasion de l'assemblée générale de CCI France, le Ministre de l'économie a indiqué que cette taxe serait réduite de 100 millions d'euros par an de 2019 à 2022. Si aucune ne dénonce la nécessité de travailler sur une meilleure définition du rôle des CCI, leurs missions et l'adéquation de celles-ci avec les autres réseaux consulaires et les acteurs publics locaux, la méthode engagée par le Gouvernement est loin d'être comprise. La redéfinition des missions doit nécessairement constituer un préalable à la redéfinition des moyens et non l'inverse. Cette nouvelle annonce provoque une remise en question totale des actions menées par les CCI auprès des entreprises. Outre l'impact sur les personnels, elles n'auront plus les moyens d'accompagner les demandes non solvables des jeunes créateurs ou des entreprises en difficulté. De même, le soutien apporté aux initiatives et projets des associations d'entreprises ou de commerçants deviendra impossible. Nous lui avons demandé de bien vouloir respecter les engagements pris devant la représentation nationale à propos du financement de ces Chambres.



## Huiles de palme importées : la réponse de Nicolas Hulot



© pixabay.com

En mai dernier, avec mes deux collègues marnais, nous avons écrit à Nicolas HULOT, Ministre de la Transition écologique et solidaire afin qu'il justifie la décision qu'il a prise concernant la transition énergétique et le bilan carbone, en autorisant Total à exploiter 300 000 tonnes d'huile de palme importées par an, à la raffinerie de La Mède dans les Bouches-du-Rhône. Il précise que cette décision permet, d'une part, le maintien de 250 emplois sur ce site industriel et d'autre part, permettra de produire des huiles végétales hydrotraitées, produites à l'étranger à partir d'huiles de palme et importées en France. Il ajoute que pour l'approvisionnement de cette usine des huiles de cuisson usagées, des graisses animales et des résidus acides issus du raffinage des huiles alimentaires seront ciblés (au minimum à 25%), en plus des huiles de palme. Enfin, il relate les engagements écologiques pris sur ce dossier : volonté d'utiliser des huiles de filière durable, élimination progressive des matières premières à fort impact ILUC (impact du changement indirect de l'utilisation des terres sur les émissions de gaz à effet de serre) d'ici 2030, stratégie nationale (et éventuellement européenne) de lutte contre la déforestation importée. Le moins qu'on puisse dire est que je ne suis pas convaincue des effets positifs de ces mesures pour le bilan carbone et pour l'agriculture française !

## Cour d'Appel de Reims



© pixabay.com

Par un courrier du 4 juillet dernier, l'ensemble des députés et sénateurs marnais, les maires et présidents d'EPCI des trois principales villes, le président du Conseil départemental et le président de la CCI ont interpellé la Ministre de la Justice, Nicole BELLOUBET, à propos de la situation de la Cour d'Appel de Reims. Alors que nous sommes toujours en attente de connaître la carte judiciaire, nous apprenions que le contentieux d'appel de la sécurité sociale et de l'incapacité des tribunaux de Reims, Châlons-en-Champagne, Troyes et Charleville-Mézières, actuellement du ressort de la Cour d'Appel de Reims, serait transféré à la Cour d'Appel de Nancy. Cette décision qui nous éloignerait considérablement d'une justice de proximité, et pourrait conduire à un renoncement des 1,4 million de justiciables champardennais à exercer leurs droits, du fait du transfert du contentieux vers une Cour d'Appel très éloignée et difficilement accessible par les Champardennais, en particulier les Aubeois ou les Ardennais. Elle traduirait surtout une première perte de compétences de la Cour d'Appel de Reims. La Ministre a accepté de nous recevoir le 25 juillet à la Chancellerie pour évoquer cette question. D'une part, elle nous a rappelé que le transfert de ce type de contentieux ne représentait que 3% du volume des dossiers de l'Appel à Reims et que les justiciables se déplaçaient très rarement pour ce type de jugement. La distance avec Nancy ne serait donc pas un obstacle à l'efficacité de la justice. D'autre part, elle n'est pas opposée aux propositions que pourraient faire les avocats et les professionnels de la justice du ressort de la Cour d'appel rémoise pour l'utiliser comme une cour de délestage, au regard de sa performance pour la rapidité du traitement des dossiers notamment. Des pistes de solutions sont avancées et attendent l'accord des parties prenantes.

## Réponse répartition pharmaceutique en France



© pixabay.com

En mai, j'avais attiré l'attention de la ministre de la santé sur l'avenir de la répartition pharmaceutique en France et sur la pérennité de son modèle économique. Ces entreprises effectuent une véritable mission de service public en approvisionnant les pharmacies en médicaments sur l'ensemble du territoire, à la ville comme dans les villages, permettant à chaque Français un accès égal à la médication ; et ce, grâce à une logistique adaptée aux besoins des patients. Déséquilibré par 10 ans de décisions gouvernementales, le modèle économique de ces entreprises est aujourd'hui mis à mal et inquiète sérieusement les établissements, leurs salariés et leurs représentants syndicaux. La Ministre m'a répondu le 26 juillet dernier en me précisant que ces raisons ont motivé la mobilisation de l'Inspection générale des affaires sociales pour faire un état des lieux du secteur et recueillir la vision de l'ensemble de la chaîne de distribution. Sur la base des propositions formulées dans ce cadre, une concertation sera prochainement ouverte avec les services du ministère pour explorer les différentes évolutions possibles et soutenables concernant le modèle économique du secteur.

---

## DANS LA MARNE

---

### Commission décentralisée au lac du Der



© D.R.

Le 2 juillet dernier, les élus du Conseil départemental de la Marne siégeant dans la 4<sup>e</sup> commission « Cadre de vie et Aménagement numérique », présidée par le jeune Rémois Raphaël BLANCHARD, ont tenu leur réunion décentralisée au lac du Der. L'un des plus grands lacs artificiels d'Europe constitue pour notre département un véritable atout touristique. Nous avons également été bien reçus par Laurent GOUVERNEUR, Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ainsi que par le village-musée du Der ! Nous avons pu notamment échanger sur les orientations et les collaborations de nos structures en matière de développement touristique.

## Mobilisation régionale TGV



© Région Grand Est

Jean ROTTNER, Président de la région Grand-Est, a appelé à la mobilisation pour défendre les dessertes régionales par le TGV Grand-Est. Il rappelle que la Région Grand Est et les collectivités ont investi au total plus de 850 millions d'euros pour être desservies par le TGV. Aujourd'hui, la SNCF veut supprimer les liaisons entre la Lorraine et le Sud de la France et diminuer les dessertes au départ de Strasbourg. La position de Nancy serait menacée, certaines gares TGV de la desserte Sud Lorraine fermeraient (Toul, Neufchâteau et Culmont-Chalindrey), l'ouverture européenne du Grand Est et de sa capitale Strasbourg serait gravement mise à mal. J'ai rejoint la mobilisation pour garder un TGV que nous avons financé !

## Entretien universitaire



© D.R.

Je me suis entretenue avec Thomas HELIE, maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Reims et chercheur au Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale (CRDT) à propos de la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) de 2016 pour laquelle j'étais co-rapporteur. Cet entretien fait suite à un colloque organisé à Reims sur un premier bilan de cette loi, Loi LCAP : novation ou rénovation ? ce chercheur m'a sollicitée pour comprendre la construction de la loi et appréhender les enjeux des différents débats parlementaires sur la question du patrimoine et de l'urbanisme.

## Réponse France 3 Champagne-Ardenne



© France Télévisions

Le 4 juin dernier, j'avais interpellé la présidente de France Télévisions Delphine ERNOTTE au sujet de la réorganisation territoriale du réseau régional de France 3. Je lui témoignais de l'intérêt de garder une proximité avec les territoires et de conserver une équipe à Reims. La directrice régionale Grand-Est m'a assuré que l'organisation de Champagne-Ardenne (5 implantations à Reims, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Troyes et Chaumont) ne sera pas remise en cause par la réforme de France 3. Elle resterait la chaîne publique de proximité avec également pour objectif d'augmenter significativement l'offre régionale dans le temps d'antenne.

## Office de tourisme des Paysages de la Champagne



© D.R.

C'est dans l'espace exceptionnel du Domaine Chopin à Champlat-et-Boujacourt, nouveau lieu de l'œnotourisme, que j'ai eu le plaisir de participer à l'assemblée générale de l'Office de tourisme des Paysages de la Champagne. Cet office, qui « compte » dans le paysage touristique champenois, offre un panel de services et de soutiens aux prestataires et aux professionnels des 54 communes de son ressort. Présidée par Odile LEMAIRE, dont je tiens à reconnaître l'engagement indéfectible pour son territoire, l'office a fait part de son projet d'envergure pour le développement touristique : un défi extraordinaire pour lequel l'équipe est déterminée ! Avec Régis COUTANT, 1er vice-président de la Communauté de communes, nous avons salué l'arrivée du nouveau directeur Grégory PEZE, homme d'expérience du tourisme. La « bannière UNESCO » portée par Pierre CHEVAL apportera beaucoup à nos villages et à nos habitants si nous savons y prendre notre part et que nous saisissons l'étendue des opportunités. Nous en avons les capacités culturelles, naturelles et historiques (musée, églises, patrimoine naturel, etc.) accompagnant de véritables savoir-faire, notamment grâce à nos nombreux vignerons. Le Département de la Marne soutient le tourisme avec la véloroute, les aides à l'hébergement et à la restauration ou l'Agence de Développement Touristique par exemple. Rappelons que le secteur touristique représente pour la Marne 7000 emplois (directs et indirects) et 750 millions de chiffre d'affaires ! Continuons à déployer nos atouts ! L'Office de tourisme des Paysages de la Champagne est en effervescence !

## Médaille d'argent pour Paul DUDEL



© D.R.

L'Assemblée générale de l'Office de tourisme a été l'occasion de récompenser l'investissement de Paul DUDEL au service du Châtillonnais et du tourisme champenois. J'ai eu l'honneur et le plaisir de lui remettre la médaille d'argent du tourisme, décerné par le Ministère au président honoraire de l'Office de tourisme des Paysages de la Champagne. Il a souhaité partager cette distinction avec son épouse Françoise, avec qui il forme une équipe efficace pour le collectif touristique. Bravo et encore merci pour ces très belles années de dévouement !

## Rencontre estivale avec les agriculteurs marnais



© pixabay.com

Lundi 30 juillet, j'ai à nouveau répondu présente à l'appel des représentants agricoles de la Marne déçus par l'examen du texte « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », malgré les améliorations obtenues au Sénat. Ils partagent l'ambition d'une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et pour la santé. Malgré tout, il faut que les mesures votées par le Parlement soient empreintes de réalité et de faisabilité techniques, d'une part et permettent à la France de rester performante face à la concurrence des autres pays, d'autre part. Ils ont souhaité nous faire partager 2 objectifs dont certains avaient été bien pris en compte par les sénateurs :

- le premier insiste pour donner la priorité sur des indicateurs neutres et indiscutables diffusés par les interprofessions, afin que la construction du prix de l'amont à l'aval tienne compte des coûts de production des agriculteurs, telle qu'elle a été imaginée pendant les ateliers des Etats généraux de l'alimentation. Celui-ci doit être complet, contraignant pour les acteurs économiques et protecteur pour les producteurs agricoles, tout en étant conforme juridiquement au principe de la liberté contractuelle ;
- le second objectif vise à défendre des démarches de progrès fondées sur l'engagement et pas sur des interdictions.

Les députés vont être amenés à une seconde lecture dans les prochaines semaines. Je serai vigilante sur les dispositions alors maintenues ou introduites à l'Assemblée. Je reste mobilisée pour soutenir une agriculture française moderne, durable et compétitive se donnant les moyens partagés de sa transition.

## CONTACTS

### AU SÉNAT

Jonathan RODRIGUES  
Tél. : 01 42 34 24 88  
f.ferat@senat.fr

### DANS LA MARNE

Lucile CRETON  
Tél. : 03 26 58 15 23  
francoise.ferat@orange.fr

[senateur-ferat.org](http://senateur-ferat.org)

[unioncentriste-senat.fr](http://unioncentriste-senat.fr)

